

SEVRAGE CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 10/10/2019 20:01

Que peut on faire contre les douleurs musculaire ?

Mise en ligne le 16/10/2019

Bonjour,

Si les douleurs musculaires dont vous faites mention sont strictement liées au sevrage du cannabis, elles devraient s'estomper au fil des jours, progressivement, jusqu'à disparaître complètement. Les manifestations directement attribuables au sevrage du cannabis ne perdurent pas au-delà d'un mois en général. L'état de tension éventuel que provoque l'arrêt des consommations peut être à l'origine de ce type douleurs, douleurs qui chez certains peuvent s'installer dans le temps si le cannabis était précisément utilisé pour apporter détente et relaxation.

Si les douleurs persistent ou sont trop invalidantes dans la vie de tous les jours, il ne faut pas hésiter à consulter un médecin. Seul un médecin pourra en effet prescrire si nécessaire un antidouleur, un relaxant musculaire ou encore des séances de kinésithérapie pour des massages pouvant favoriser la décontraction des muscles. Ce peut être le médecin traitant ou un médecin en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) où il est possible d'être reçu de manière confidentielle et gratuite. Si l'état de santé général le permet, certaines activités physiques peuvent, dans le même ordre d'idée que les massages, aider à la détente et donc à la décharge des tensions musculaires (natation, yoga, pilates, ...).

Nous ne savons pas si vous êtes directement concernée par ce sevrage ou si vous nous contactez pour un proche, quoi qu'il en soit, si vous aviez besoin de revenir vers nous, n'hésitez pas bien entendu. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.
